



FONDATION  
DES FEMMES

# NE LEUR FERMONS PAS LA PORTE

ENQUÊTE SUR L'IMPACT  
DES RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES  
SUR L'ACCOMPAGNEMENT  
DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

# DES STRUCTURES EN DÉTRESSE, DES FEMMES EN DANGER.

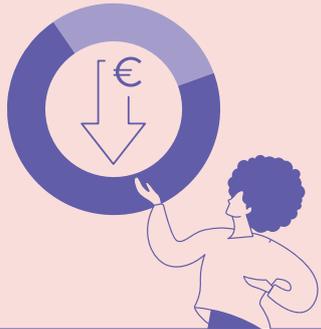
Il ressort de notre enquête auprès du secteur associatif féministe, que l'année 2025 semble marquer la fin de la période de soutien à la lutte contre les violences conjugales qu'avait initiée le Grenelle et qui avait eu des effets positifs sur les chiffres des féminicides. Plus de 70% des associations déclarent aujourd'hui que leur santé financière est dégradée, majoritairement à cause des baisses de subventions. Il est à prévoir un réel impact pour les femmes particulièrement en milieu rural et sur les actions de prévention si rien n'est fait pour corriger ces baisses, ainsi que sur les équipes des associations, déjà épuisées.

Enquête sur 148 associations du secteur féministe dont 122 associations accompagnant du public

## DES SUBVENTIONS EN BAISSÉ

**71%**

des associations déclarent une situation financière dégradée ou très dégradée par rapport à 2024.



**6,7 millions d'euros**

de perte nette estimée uniquement pour les associations accompagnatrices.

**15%**

de baisse moyenne des subventions en 2025.

Baisses principales :

- Conseils départementaux
- Communes
- Ministère droits des femmes

## DES STRUCTURES FORTEMENT FRAGILISÉES

**31,6 millions d'euros**

de manque pour permettre aux associations de poursuivre leurs actions en 2025.

→ Cela représente 45% des ressources nécessaires à leurs activités



**64%**

des financements nécessaires au fonctionnement n'ont pas été versés à mi-année

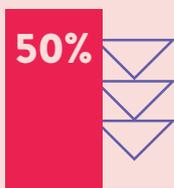
**44%**

des associations d'accompagnement (122) disposent de moins de 3 mois de trésorerie



## L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES EN PÉRIL

Réduction des activités



des associations répondantes (148) ont réduit leurs activités.



des associations accompagnatrices (122) ont dû fermer des permanences.

**50%**

ont déjà réduit ou envisagent une réduction de la masse salariale. (sur 148)

Moins de femmes accompagnées

**6,7 MILLIONS D'EUROS DE COUPES** = **6 258 PERSONNES DE MOINS ACCOMPAGNÉES**

soit 53 par structure en moyenne.



Des zones rurales encore plus touchées



**72%**

des associations accompagnatrices en milieu rural déclarent fermer des permanences, contre 60% en zones urbaines.

**50%** DES FÉMINICIDES ont lieu en milieu rural.



# DEPUIS LE DÉBUT DE 2025, LES ALERTES SE MULTIPLIENT.



FONDATION  
DES FEMMES

**L**a Fondation des Femmes, qui redistribue les dons qu'elle reçoit depuis bientôt 10 ans, est en lien constant avec le tissu associatif féministe, en particulier en charge de la lutte contre les violences faites aux femmes. Ce sont 14 millions d'euros qu'elle a pu attribuer à des centaines d'associations, et qui lui ont permis d'être le témoin privilégié de leurs difficultés récurrentes à trouver les moyens nécessaires à leurs actions.

La Fondation des Femmes évalue régulièrement les besoins du secteur et les efforts réalisés par les pouvoirs publics pour répondre aux défis engendrés par les violences masculines.

Le rapport "Où est l'argent contre les violences faites aux femmes" évaluait en 2023 les **besoins réels entre 2,6 et 5,4 milliards d'euros** par an, quand l'État y consacrait 184 millions, soit, 0,04% de son budget.

Face à cela, la grande précarité des associations de terrain venant en aide aux femmes n'est pas nouvelle. Elle est même à l'origine de la création de la Fondation des Femmes en 2016. Mais la période actuelle est marquée par un contexte budgétaire particulièrement dégradé, sans précédent depuis 15 ans. La Fondation des Femmes a été alertée à de nombreuses reprises depuis le début de l'année 2025 par les associations - qu'elles soient locales ou de grands réseaux nationaux - sur l'impact délétère de ce contexte à travers de nombreuses baisses de financements de la part des pouvoirs publics locaux et nationaux.

Devant la gravité et la récurrence des retours, la Fondation des Femmes a d'abord alerté sur la situation aux côtés de plus de 100 associations dans une tribune « Non aux coupes budgétaires qui mettent les femmes en danger ! » dans la Tribune du dimanche le 6 juin 2025, doublée d'une pétition. Elle a aussi décidé de

conduire une enquête auprès de son réseau pour collecter des données et documenter les coupes budgétaires, ainsi que leur impact sur l'accueil des femmes dans les territoires.

Cette enquête a été rédigée par la Fondation des Femmes et administrée via un questionnaire transmis aux associations spécialisées dans l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes faisant partie de la base de données de la Fondation des Femmes, soit 1065 associations entre le 17 juin et le 2 juillet. **Au total, près de 148 associations ont répondu au questionnaire dont 122 ont des missions d'accompagnement des publics<sup>1</sup>.**

Cet échantillon est représentatif de l'accompagnement des femmes par les associations féministes spécialisées en France et de leur répartition des sur le territoire. Toutefois les chiffres et pourcentages communiqués se limitent à ces associations répondantes, et ne peuvent être simplement extrapolés à l'ensemble des associations féministes françaises sans risquer des biais. La méthodologie et les caractéristiques de l'échantillon sont détaillées à la fin de l'enquête.

L'ÉTAT CONSACRE  
**184 MILLIONS D'EUROS**  
À LA LUTTE CONTRE  
LES VIOLENCES  
FAITES AUX FEMMES,

**SOIT 0,04 %  
DE SON BUDGET.**



## LA FIN DU GRENELLE ?

### Une réduction des sommes allouées aux associations qui marque un tournant depuis le Grenelle sur la priorité accordée à la lutte contre les violences

Les chiffres issus de cette enquête témoignent tout d'abord de difficultés très largement partagées par les associations répondantes, dont **71% déclarent que leur santé financière est dégradée** ou très dégradée par rapport à l'année précédente.

Cette situation **est due, pour 52% d'entre elles, à des baisses ou des non-renouvellement de subventions**. Il apparaît que les associations ont vu leurs subventions diminuer de 15% depuis le début de l'année 2025 par rapport à 2024. Cette baisse représente une perte nette de **6,7 Millions d'Euros, uniquement pour les associations accompagnatrices**. Parmi les autres causes de cette situation, l'augmentation de charges sans compensation, liée à la fois à la réforme du SEGUR (voir plus bas) et à l'inflation des charges courantes, non prise en compte dans le montant des subventions.

Ces baisses de subventions sont assez généralisées. **Même si les conseils départementaux** en sont les premiers responsables avec **38% d'associations qui subissent des coupes de leur part**, l'Etat est aussi concerné puisque **26% des associations témoignent de subventions en baisse de la part du Ministère des droits des femmes**. Enfin, **31% des associations pointent les communes, 25% les conseils régionaux et les intercommunalités**.

La baisse subie de la part du Ministère des droits des femmes peut surprendre au regard des budgets votés nationalement qui sont restés stables en 2025<sup>2</sup> concernant le financement de l'accompagnement par les associations. Cette baisse s'explique probablement par le fait que, devant l'augmentation considérable des besoins ces 5 dernières années en matière d'accompagnement des femmes victimes de violences<sup>3</sup>, l'Etat a accompagné de nouveaux projets et de nouvelles structures. Comme l'a montré la Fondation des Femmes en 2023<sup>4</sup>, si le budget du Ministère des droits des femmes a augmenté tous les ans depuis 2017, cette hausse s'est aussi traduite par l'augmentation du nombre de projets financés (20% de la hausse du budget de l'Etat consacrée à la lutte contre les violences concernait de nouveaux projets).

En 2025, le budget du Ministère des droits des femmes dédié aux associations stagne alors même que les besoins d'accompagnement continuent d'augmenter, ce qui a probablement donné lieu à un redéploiement de fonds impactant négativement les structures répondantes, expliquant la baisse constatée.

Cette situation aboutit à un saupoudrage de financements, vers de nouveaux projets financés au détriment de plus anciens, ou des projets financés très temporairement et des fonds redéployés par la suite ou des baisses généralisées, sans réflexion apparente sur l'impact de ce mode de fonctionnement sur les femmes victimes de violences.

Il faut noter **le recul majeur du financement par les départements**, dont l'impact est d'autant plus fort qu'ils sont aujourd'hui l'un des principaux financeurs des associations d'accompagnement des femmes victimes de violences, avec des montants souvent bien supérieurs à ceux engagés par les communes. Le département est en effet chef de file institutionnel de l'action sociale depuis la loi du 13 août 2024, ce qui inclut la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales. Les départements sont d'importants financeurs de l'hébergement d'urgence, des accueils de jour et autres structures d'accompagnement des femmes victimes de violences, et la précarisation de cet échelon territorial, également visible sur la protection de l'enfance, présente une véritable menace pour l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Alors que la majorité des financements des associations sont publics<sup>5</sup>, les baisses ou non renouvellement de subventions ont des conséquences énormes sur le budget des associations. **Ainsi, à mi-année, il manquait 31 millions d'euros aux associations féministes accompagnatrices** pour pouvoir poursuivre leurs actions auprès des femmes. Cette somme représente **plus de 45% des ressources nécessaires à leurs activités**, ce qui fait peser sur elles une incertitude très forte pour l'avenir.

D'ailleurs **70% des associations accompagnatrices indiquent être inquiètes ou très inquiètes pour l'avenir**. 56% d'entre elles pensent qu'elles auront un déficit en fin d'année, c'est-à-dire que leurs recettes ne couvriront pas leurs dépenses.

Note : par mesure de simplicité, "associations" est entendu comme "associations répondantes" dans les développements qui suivent.

## TÉMOIGNAGE



Faire des économies sur le dos d'associations comme les nôtres est un mauvais calcul économique, car le coût qu'il faudra que la société assume si nous ne pouvons plus exercer nos missions sera encore plus élevé.

— Vanessa GAROUCHE  
directrice du CIDFF d'Arles

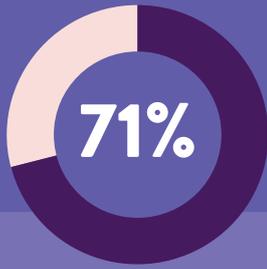
<sup>1</sup>Ces associations sont désignées comme "associations accompagnatrices" dans le reste de ce rapport.

<sup>2</sup>Plateforme des dépenses publiques, comparaison budget ministère droit des femmes : <https://www.budget.gouv.fr/budget-etat/ministere?ministere=78677&programme=85346>

<sup>3</sup>En 2023, les services de sécurité ont enregistré 271 000 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire. Le nombre de victimes enregistré a ainsi doublé depuis 2016." Ministère de l'intérieur, 2024

<sup>4</sup>Fondation des Femmes, rapport "Où est l'argent contre les violences faites aux femmes?", septembre 2023

<sup>5</sup>80% des associations accompagnatrices ont au moins 50% de financements publics et 60% d'entre elles ont plus de 75% de financements publics



DES ASSOCIATIONS RÉPONDANTES DÉCLARENT QUE LEUR SANTÉ FINANCIÈRE EST DÉGRADÉE.

**52%**

des associations attribuent cette situation à des baisses ou non-renouvellements de subventions.

**SUBVENTIONS EN BAISSE**

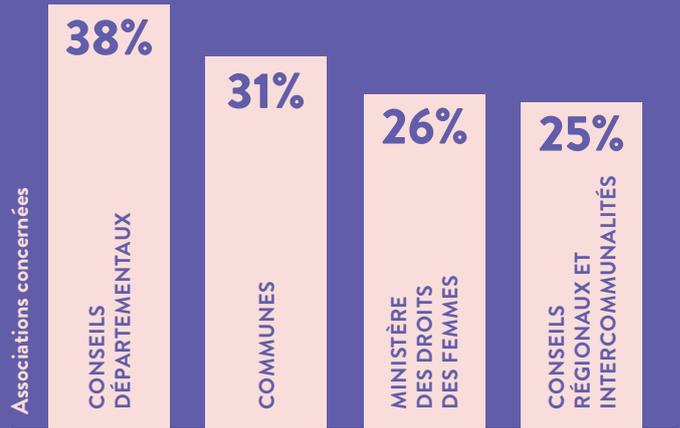
**-15%**

depuis début 2025 (par rapport à 2024).

**6,7 millions d'euros**

de perte nette estimée uniquement pour les associations accompagnatrices.

**ORIGINE DES COUPES BUDGÉTAIRES**



**IMPACT À MI-ANNÉE 2025**

IL MANQUE **31 MILLIONS D'EUROS** AUX ASSOCIATIONS FÉMINISTES ACCOMPAGNATRICES POUR CONTINUER LEURS ACTIONS.

*Cela représente 45% de leurs ressources nécessaires.*

**PERSPECTIVES INQUIÉTANTES**

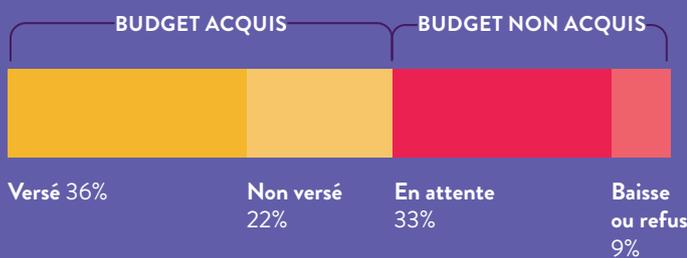
**70%**

des associations accompagnatrices sont inquiètes ou très inquiètes pour l'avenir.

**56%**

prévoient un déficit à la fin de l'année.

**FOCUS BUDGET SUR 122 ASSOCIATIONS ACCOMPAGNATRICES**



Budget nécessaire (acquis + non acquis)	76 367 095€	100%
Budget acquis	44 736 415€	59%
↳ Budget acquis mais pas encore versé	17 155 687€	22%
Budget non acquis	31 630 680€	41%
↳ Baisse des subventions ou non-renouvellement	6 753 863€	9%

**CE QU'IL FAUT RETENIR**



Arrêter de financer la lutte contre les violences faites aux femmes et l'accès aux dispositifs d'aide, de lutte contre la précarité ou d'accès à la santé constitue également un choix politique des collectivités, facilité par la situation budgétaire nationale.

# FOCUS



## ASSOCIATIONS EN PÉRIL

### I Dans les Pays de la Loire la quasi fin des financements

Le 22 novembre 2024, la présidente du Conseil régional de la région des Pays de la Loire a annoncé des réductions budgétaires drastiques<sup>6</sup> affectant notamment le secteur de l'égalité femmes-hommes pour 2025, les associations et surtout les femmes qu'elles accompagnent.

**Avec un budget réduit à 60 000€ contre 600 000€ en 2024**, l'effet est immédiat pour les dispositifs : le CIDFF de Nantes a dû procéder à un licenciement fin mai d'un poste de juriste qui permet d'accompagner les femmes et leurs enfants dans l'accès à leurs droits et a dû fermer plusieurs permanences en milieu rural et à Nantes.

C'est une subvention de la Fondation des Femmes qui permet à l'association de maintenir sa présence à Saint-Nazaire.

Toutes les antennes départementales du Planning Familial et les associations locales Solidarité Femmes sont également concernées.

Derrière ce sont des vies de femmes et d'enfants qui sont directement touchées, non considérées. **Chaque année, 3500 femmes victimes de violences et leurs enfants sont accompagnées par ces associations<sup>7</sup>. Où iront-elles désormais ?**

Derrière ce sont des vies de femmes et d'enfants qui sont directement touchées, non considérées.

# 3500 FEMMES

victimes de violences et leurs enfants  
sont accompagnées par ces associations.

**OÙ IRONT-ELLES DÉSORMAIS ?**

### I Dans la Drôme, un accès à l'IVG en péril

Dans la Drôme, le conseil départemental a voté pour 2025 la fermeture de 7 centres de santé sexuelle gérés par le département ainsi qu'une baisse de 20% de sa subvention au Planning Familial de la Drôme et aux centres de santé sexuelle hospitaliers. Le département ne compte ainsi plus que 10 lieux d'écoute à temps très partiel, d'information, de prévention et d'accompagnement à la santé sexuelle et à l'IVG.

Pour l'association, cette baisse de subvention représente 65 000€ en moins, soit 15% de son budget annuel. Avec 3 000 entretiens, 1 600 consultations médicales, 460 animations collectives par an qu'il faudrait idéalement réussir à maintenir avec moins de financements, impossible donc pour elle de couvrir le reste du territoire drômois : *"C'est catastrophique pour le territoire, dans le Royans notamment, certains endroits ne seront plus couverts"* déclare Frédérique Clause, responsable du Planning Familial de la Drôme. Ainsi, il faudra parfois parcourir plus de 50 km pour se rendre dans un centre de santé sexuelle dans la Drôme désormais. **Alors que le droit à l'IVG a été constitutionnalisé en 2024, l'accès réel des femmes à l'information, à la santé sexuelle et à l'IVG est plus que jamais menacé par les politiques austéritaires.**

<sup>6</sup> Ouest France, 23/11/2024 "Coups budgétaires des Pays de la Loire : quelles sont les structures concernées ?"

<sup>7</sup> Chiffres Solidarité Femmes Pays de la Loire : <https://solidaritefemmespaysdelaloire.fr/>



# 02

## MOINS DE FEMMES ACCOMPAGNÉES OU DE MANIÈRE DÉGRADÉE

### Moins de financements = moins de femmes accompagnées, et plus de femmes en danger

Alors que les besoins d'accompagnement sont en forte hausse, chaque subvention perdue ou réduite a un impact direct sur la capacité des structures à mener leurs missions.

Ainsi, les 6,7 millions de coupes budgétaires déclarées dans cette enquête - sur 148 associations répondantes seulement - conduisent ces associations à accompagner **6258 personnes de moins que l'année précédente**, soit 53 femmes et enfants en moins par association en moyenne.

Si l'on analyse ce chiffre au regard des actions concrètes des associations, une coupe de 6,7 millions de budget représente, à titre indicatif :

**150** postes de juristes, **319** places d'hébergement spécialisé, **2757** parcours de reconstruction psychologique post-trauma

Pour des raisons méthodologiques, il est impossible d'extrapoler ce chiffre à l'ensemble du territoire. Mais dans la mesure où seule une petite partie des associations spécialisées sur l'accompagnement des femmes ont répondu, le chiffre réel est forcément bien supérieur.

Avec les baisses de financements, les associations réduisent voire suppriment les activités et limitent l'accompagnement

**50%** | des associations répondantes disent diminuer certaines activités

**28%** | des associations répondantes disent réduire leur capacité d'accueil

Les activités les plus affectées sont logiquement celles jugées les moins "urgentes" ou vitales pour les publics :

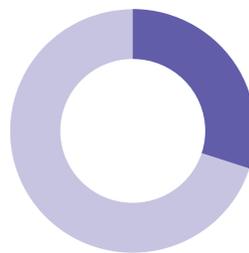
**51%** déclarent que leurs activités de prévention et de sensibilisation se réduisent;

**24%** évoquent l'accompagnement social;

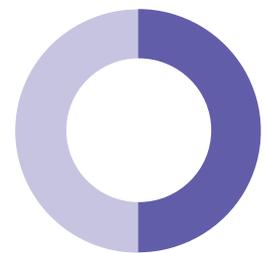
**30%** évoquent l'accueil et l'orientation;

**20%** évoquent l'accompagnement dans l'emploi.

Dans l'enquête, ces baisses se traduisent par des fermetures de centres, permanences et suppressions de postes en lien avec le terrain:



**30%** des associations accompagnatrices déclarent fermer des permanences du fait de ces coupes budgétaires.



**50%** des associations ont procédé à une réduction de la masse salariale ou envisagent de le faire en 2025.

### TÉMOIGNAGES



« Nous avons fermé une journée d'accueil hebdomadaire au public sur notre EVARS »

— Planning Familial 35



« Nous allons réduire la fréquence de certaines permanences juridiques et une permanence emploi a déjà été supprimée. »

— CIDFF01 de l'Ain



« Toutes les permanences de distribution des produits de première nécessité ont été fermées. »

— La Maison de Jeanne, Territoire de Belfort

**Dans le Lot, le Planning Familial a déjà dû fermer 2 permanences.**

**Au-delà de ces suppressions, les associations privilégient le maintien des activités en mode dégradé :**

Une association témoigne que l'impact de ces baisses est "l'allongement des délais de prise en charge et la diminution de la durée de prise en charge", donc la dégradation de la qualité d'accompagnement :



*“Suspension des réponses au 3919, suppression des accueils dans RDV, allongement de la liste d'attente pour prise en charge des femmes victimes”*  
— Association CACIS à Bordeaux

**D'autres associations se retrouvent prises dans un cercle vicieux :**

Une baisse de moyens les contraint à suspendre une activité, ce qui peut entraîner la perte de financements conditionnés à sa réalisation, aggravant leur situation financière. C'est le cas du CIDFF 52 qui déclare : « Nous avons suspendu plusieurs permanences représentant 1,5 ETP. La fermeture d'une activité nous ferait perdre des promesses de subventions et aggraverait la situation. »

**Conséquence directe des baisses de financements :**

sur les territoires touchés, les femmes ont moins de créneaux disponibles pour être accueillies, écoutées et orientées et voient les délais de prise en charge s'allonger. Or s'agissant de l'accompagnement des femmes victimes de violences, la fermeture des permanences n'est pas seulement synonymes d'un service dégradé; c'est le risque de violences et des conséquences dramatiques qui augmente. Ce sont des vies en danger.

TÉMOIGNAGES



*“Permanence juridique de Thouars fermée, nous maintenons les autres par conviction, nous sommes dans le rouge en tous les cas...”*  
— CIDFF 79 Deux-Sèvres



*“Nous avons suspendus plusieurs permanences représentant 1.5 ETP”*  
— CIDFF 62 Pas-de-Calais



*“Nous avons fermé une permanence juridique et réduit 3 permanences d'une journée à une demi-journée”*  
— CIDFF 06 Alpes-Maritimes

**Les permanences en milieu rural sont les plus touchées**

Les associations rurales sont plus petites que les associations travaillant en territoire urbain : l'impact des baisses qu'elles subissent est donc plus fort sur ces territoires déjà moins dotés. De plus, les permanences en milieu rural sont plus complexes et coûteuses à mettre en place au regard de l'isolement social et géographique des femmes (frais de transport, mobilité plus faible, manque d'anonymat, dispositifs existants moins connus).

Parmi les associations accompagnatrices, **72% des associations situées dans un département à prédominance rurale et 75% des associations en territoires ultra-marins déclarent fermer des permanences ou des centres contre 60% des associations situées dans des départements urbains** intermédiaires ou denses. Ces fermetures viennent donc fragiliser des territoires déjà peu couverts par les dispositifs d'aide existants, en particulier les territoires ruraux pour se re-concentrer dans les villes.

Le CIDFF des Côtes d'Armor déclare ainsi avoir fermé des permanences d'accès au droit et de lutte contre les violences conjugales en milieu rural, le Planning Familial du Rhône a de son côté dû fermer un programme d'accès à la santé sexuelle pour les adolescent.e.s en milieu rural, faute de financements. **Rappelons que 50% des féminicides ont lieu en milieu rural alors que 30% de la population y vit<sup>8</sup>** : nous devrions au contraire intensifier la présence de dispositifs d'accompagnement dans ces territoires.

Derrière les politiques d'austérité, ce sont des vies de femmes victimes de violences, de femmes vulnérables et de leurs enfants qui sont touchées.

**50%**   
**DES FÉMINICIDES**  
ont lieu en milieu rural  
alors que **30%** de la population y vit.

 **LES BAISSES DE FINANCEMENTS TOUCHENT PLUS DUREMENT LES TERRITOIRES DÉJÀ FRAGILES.**

<sup>8</sup> Rapport " Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité" de la délégation aux droits des femmes du Sénat 2021



# 03

## UN SECTEUR MALTRAITÉ PAR UN FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF INADAPTÉ

### Un secteur déjà fragile

Cette enquête témoigne également de la fragilité structurelle du secteur de l'accompagnement des femmes victimes de violences. Avec 68,6% des associations dont les budgets sont inférieurs à 500 000€, les associations spécialisées sur l'accompagnement des femmes se situent bien en deçà de la moyenne des associations du champ social. Une étude de l'INSEE sur le financement du secteur associatif en témoigne : dans le secteur de l'hébergement social et médico-social, qui comprend notamment la protection de l'enfance, l'accompagnement de personnes handicapées ou personnes âgées, le budget moyen par association est de 5,6 millions d'euros. Si l'on regarde l'action sociale, humanitaire ou caritative, qui regroupe notamment les structures d'accueil et d'hébergement des personnes en situation de précarité et sans domicile, ces structures ont un budget moyen de 1,2 millions d'euros<sup>9</sup>.

Dans l'incapacité d'opérer de véritables économies d'échelle, elles se retrouvent très rapidement déstabilisées par une conjoncture défavorable, n'ayant que très peu de marge de manœuvre.

### Des règles comptables inadaptées aux pratiques de l'Etat sur le versement de subventions

À cette fragilité s'ajoutent de graves dysfonctionnements de l'Etat, dont la gestion budgétaire met à mal le fonctionnement des associations. En effet, près de 47% des associations dont la situation est dégradée imputent également cette réalité à des retards de versement des subventions. Les témoignages des associations vont toutes dans le sens d'une aggravation de la situation d'année en année, avec l'atteinte d'un paroxysme en 2025. **À mi-année, les associations n'avaient reçu que 36% des ressources nécessaires à leur fonctionnement. Ce qui conduit 44% des associations d'accompagnement à disposer d'une trésorerie inférieure à 3 mois.**

À noter que l'enquête du Mouvement Associatif<sup>10</sup> parue en mars indiquait que 31% des associations répondantes étaient dans la même situation, ce qui confirme la fragilité accrue des associations spécialisées sur l'accompagnement des femmes vulnérables par rapport à l'ensemble du secteur associatif.

Contrairement aux entreprises commerciales, et même si certaines activités à caractère lucratif comme la formation pourrait leur permettre de dégager un peu de bénéfices, les associations doivent présenter des budgets à l'équilibre. Tout excédent peut être utilisé par les financeurs publics pour baisser les subventions d'une année sur l'autre, si bien qu'il est très difficile de constituer des fonds propres, qui leur permettrait de faire face aux aléas tels que les retards de paiement. C'est d'autant plus vrai pour des structures de petite taille, pour qui dégager un excédent est de toute façon très difficile au regard des besoins croissants, qui conduisent à développer l'activité plutôt qu'à thésauriser même lorsque c'est une possibilité.

Ces règles, combinées aux retards de versements, placent les associations dans une fragilité extrême. Ils placent de nombreuses associations dans l'impossibilité de s'acquitter de leurs charges dans les temps : **décalage du paiement des prestataires, négociation d'un déficit avec leur banque, endettement à leurs frais, gel ou suppressions de postes, ou négociation avec l'URSSAF font partie de leur stratégie**, un comble pour des structures qui remplissent des missions d'intérêt général.

Le rapport sénatorial paru en juillet 2025 le confirme : si le financement des associations a augmenté de 79,8 % entre 2020 et 2024, cette hausse ne suffit pas à faire cesser la précarisation de l'action associative.

*"Les associations sont en effet souvent dépendantes des fonds publics, mais les procédures du conventionnement n'ont guère été simplifiées et les versements sont souvent tardifs du fait des procédures administratives"*<sup>11</sup> Rapport des Sénateur Arnaud Bazin et Claude Reynal, juillet 2025

### Maltraitance institutionnelle

D'autre part, dans la mesure où le retard ne concerne pas seulement les financements mais aussi leur confirmation, cette situation fait planer une **incertitude majeure sur la viabilité des structures jusque très tard dans l'année**. A l'heure de la rédaction de cette enquête en juillet 2025, rares sont les associations à avoir reçu leurs "notifications" pour 2025, c'est-à-dire la validation écrite de l'attribution d'une subvention et son montant. Cette situation empêche les associations de se projeter dans leurs activités et plonge les équipes dans un grand désarroi quant à leur capacité à poursuivre leur travail d'accompagnement. Les équipes salariées se retrouvent happées par des démarches administratives chronophages et lourdes.

### TÉMOIGNAGES



« Nous passons du temps à nous préoccuper et chercher des solutions administratives et financières, plus qu'à répondre à nos missions. »

— PENIN Aurore, directrice CIDFF79 Deux-Sèvres



« Nous ne sommes pas dans les projets et les actions mais dans la survie. »

— Clémentine Mitrani, membre du CA du Planning Familial du Lot



« Sans versement de nouvelle subvention, l'association ne pourra pas payer les salaires du mois de juillet »

— CIDFF de Paris

<sup>9</sup> Rapport INSEE 2021 : 1,3 millions d'associations - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5365639>

<sup>10</sup> La santé financière des associations : un constat alarmant, Mouvement Associatif, 9 avril 2025

<sup>11</sup> Arnaud Bazin, Claude Reynal, Commission des finances du Sénat Financement de la lutte contre les violences faites aux femmes, 3 juillet 2025

Nombreux sont les témoignages de directrices d'associations épuisées par la course aux subventions dans le but de pallier les baisses de financements et l'incertitude budgétaire. En moyenne, ces associations effectuent **19 demandes** de subvention par an - à mettre au regard de leur faible nombre de salariées. **Sur les 2 963 subventions demandées par les associations répondantes, 30% se sont soldées par un refus (21%) ou une baisse (9%).**

C'est aussi la logique des appels à projets ponctuels ou annuels au détriment des conventions pluriannuelles qui est dénoncée, avec des projets financés par l'Etat pour leurs 2 ou 3 premières années, sans être reconduits alors mêmes qu'ils portent leurs fruits. Cette logique, en plus d'être anxiogène, est profondément inefficace car elle rend illisible les dispositifs qui évoluent au gré des modes politiques locales et nationales. Alors que l'accompagnement des femmes victimes de violences est présenté régulièrement comme une priorité, **ces pratiques institutionnelles et administratives conduisent à un mal-être croissant des équipes de terrain et des gouvernances associatives**, que la Fondation des Femmes peut constater régulièrement dans ses actions. Cette dissonance cognitive quotidienne, entre priorité annoncée publiquement et galère constante sur le terrain, confine à la maltraitance institutionnelle.

La réforme du SÉGUR en est un exemple. En juin 2024 l'Etat a intégré les salarié.es de la convention collective dont relèvent les CIDFF à la réforme du SÉGUR de la santé, menant à une revalorisation obligatoire de la rémunération de leurs salarié.es. Une réforme bienvenue au regard de la précarité de ces postes, mais non compensée par l'Etat dans les subventions allouées en 2024 et en 2025. Le rapport sénatorial de MM Bazin et Reynal parle d'une "charge excessive". Cette réforme a conduit plusieurs CIDFF à se rapprocher de la faillite en juin dernier, dans l'incapacité de payer les salaires et ont finalement été "sauvés" par l'annonce in extremis par la ministre que cette réforme serait bien compensée par l'Etat en 2025.

# CONCLUSION

**D**epuis 2016, le nombre de violences conjugales enregistrées a doublé<sup>12</sup>, tandis qu'entre 2017 et 2023 il a quasiment triplé concernant les violences sexuelles. Résultat non pas d'une hausse de ces violences, mais de l'incitation à demander de l'aide issue du mouvement MeToo, relayée par les pouvoirs publics et les associations. En 2023, la Fondation des Femmes avait montré que l'augmentation des besoins avait été suivie d'une hausse, certes insuffisante, des moyens alloués aux associations (notamment à la suite du Grenelle des violences conjugales en 2019).

En 2025 cette dynamique a subi un coup d'arrêt, avec des baisses de subventions nettes pour les associations qui accompagnent les femmes victimes de violences et vulnérables. Cette baisse est le résultat de restrictions budgétaires à tous les niveaux qui touchent beaucoup des secteurs de la solidarité. Mais elle est, comme toujours, un choix politique. Elle conduit des associations à réduire leur présence dans des territoires particulièrement touchés par les violences conjugales, les territoires ruraux et précaires. Tout comme ces dernières années ont été marquées par le recul des féminicides du fait des investissements croissants et d'une vigilance accrue des pouvoirs publics, les baisses de subventions risquent de conduire à leur hausse. Alors qu'une loi globale contre les violences est annoncée à la rentrée, la question des moyens accordés aux associations, porte de sortie des femmes victimes de violences, ne peut être ignorée. **Ne leur fermons pas la porte.**

<sup>12</sup> Ministère de l'Intérieur, 2024

# MÉTHODOLOGIE ET ÉCHANTILLON



## Une enquête menée largement

L'enquête a été administrée par formulaire aux associations spécialisées dans la lutte contre les violences et pour l'égalité femmes-hommes faisant partie de la base de données de la Fondation des Femmes, soit 1065 associations entre le 17 juin et le 2 juillet. Elle comporte 22 questions initiales et 28 questions de focus sur la situation financière pour les associations ayant déclaré que celle-ci était équivalente, dégradée ou très dégradée par rapport à 2024. 133 associations ont répondu à ce focus sur 148 associations répondantes.

Elle a également été relayée par les réseaux Planning Familial, Solidarité Femmes et la Fédération nationale des CIDFFs à leurs antennes et associations départementales, ce qui peut expliquer la sur-représentativité des associations membres de ces réseaux parmi les répondantes, mais qui correspond également aux associations concernées par les subventions et qui sont les plus présentes sur le territoire. Les associations ont répondu à ce questionnaire entre le 17 juin et le 2 juillet 2025. Les réponses ensuite ont été analysées par la Fondation des Femmes.

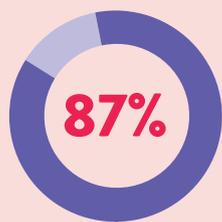
Les chiffres et pourcentages communiqués se limitent à ces associations répondantes, et ne peuvent être simplement extrapolés à l'ensemble des associations féministes françaises sans risquer des biais. On peut en effet estimer que les associations rencontrant des difficultés financières ont davantage répondu que les autres à l'enquête. Cela étant dit, il est à noter que 10% des associations répondantes témoignent d'une amélioration de leur situation, et 19% d'une situation stable par rapport à l'année précédente.

Au vu du nombre d'associations ayant répondu et alors que les restrictions budgétaires sont une réalité sur tous les territoires, il est tout de même très probable qu'un grand nombre d'autres associations vivent des situations similaires.

**Parmi les 148 associations répondantes, soit 14% de la base, 40% d'entre elles ont demandé ou obtenu des financements auprès de la Fondation des Femmes en 2024.**



## Des associations représentatives de l'accompagnement des femmes



des associations répondantes accompagnent directement les femmes victimes de violences et vulnérables.

53%

d'entre elles sont membres des 3 principaux réseaux d'accompagnement des femmes victimes de violences et vulnérables en France :

- Centres d'Informations des Droits des Femmes et des Familles ou CIDFF (26%),
- Le Planning Familial (16,9%)
- La Fédération Nationale Solidarité Femmes (9,5%).

13%

mènent exclusivement des actions de prévention, sensibilisation ou du plaidoyer.

### SUR CES 87%:

65% font de la **prévention / sensibilisation** (96 associations)

57% font de l'**accueil / orientation** (84 associations)

41% font de l'**accompagnement collectif** (61 associations)

34% font de l'**accompagnement juridique** (51 associations)

33% font de l'**accompagnement psychologique** (49 associations)

Toutes les autres associations de l'échantillon mènent à minima des actions d'accueil et orientation, et 82% d'accompagnement en majorité des femmes victimes de violences, précaires ou vulnérables. Cet accompagnement peut être individuel, collectif, juridique, psychologique, mais aussi concerner l'accès à la santé et l'insertion. Les associations accompagnatrices ont une file active de 365 200 personnes par an, pour une valeur médiane de 1412 bénéficiaires par an<sup>13</sup>.

## Une répartition géographique cohérente avec les inégalités territoriales préexistantes

Ces associations sont situées partout en France et leur répartition est relativement conforme à celle du territoire français, à l'exception d'une surreprésentation du territoire francilien (27% de réponses pour 18,2% de la population française). Cette surreprésentation du territoire francilien est en adéquation avec la base de données associatives de la Fondation des Femmes, à laquelle l'enquête a été administrée et s'explique également par une très forte concentration des structures à envergure nationale sur ce territoire. La répartition des réponses reflète fortement la géographie urbaine et métropolitaine française, avec une surreprésentation marquée de l'Île-de-France et des villes universitaires (Grenoble, Toulouse, Lyon, Bordeaux).

Les régions rurales et certaines régions du nord-est sont nettement sous-représentées avec 25 associations répondantes sur 122 associations accompagnatrices se situant dans un département à prédominance rurale<sup>14</sup>, ce qui peut traduire un moindre maillage associatif féministe ou des difficultés d'accès au questionnaire.

L'analyse confirme **une inégalité territoriale dans la présence ou la visibilité des associations** féministes accompagnant les femmes victimes de violences Il est à noter que les territoires ultra marins sont correctement représentés dans cette étude, avec 6 associations répondantes soit 4% de l'échantillon, à comparer avec 3,4% de la population nationale.

### 150 présences régionales réparties comme telles

(l'échantillon a été modifié pour retirer les structures nationales, dont le siège parisien faussait l'analyse. Le nombre de présence est supérieur au nombre de structures répondantes car plusieurs associations sont présentes sur plusieurs départements).

Région	Nombre d'associations répondantes dans la région	Part d'association dans la région parmi l'échantillon (en %)	Part population régionale (%)
Île-de-France	41	27,3	18,2
Auvergne-Rhône-Alpes	20	13,3	12,5
Occitanie	18	12,0	9,3
Nouvelle-Aquitaine	13	8,7	9,3
Bourgogne-Franche-Comté	9	6,0	4,2
Grand Est	8	5,3	8,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8	5,3	7,7
Hauts-de-France	8	5,3	8,7
Territoires ultra marins	6	4,0	3,4
Pays de la Loire	6	4,0	5,8
Bretagne	6	4,0	5,1
Centre-Val de Loire	4	2,7	3,8
Normandie	2	1,3	4,9
Corse	1	0,7	0,5

<sup>13</sup> Chiffre calculé sur les 122 associations accompagnatrices hors le Planning Familial National et Règles Élémentaires qui faussent l'échantillon.

<sup>14</sup> L'analyse de la ruralité des associations s'est faite en se basant sur leur situation géographique dans un département à territoire rural selon la définition et la grille de densité 2025 de l'INSEE.



La Fondation des Femmes remercie particulièrement les 148 associations qui ont répondu à cette enquête et les réseaux Centre d'Informations des Droits des Femmes et des Familles, Planning Familial et Solidarité Femmes pour leur contribution.

---

#### CONTACT PRESSE

*Presse@fondationdesfemmes.org*

#### CONTACT FONDATION DES FEMMES

*bonjour@fondationdesfemmes.org*

---

#### FAIRE UN DON

<https://donner.fondationdesfemmes.org>

#### Conception, analyse et rédaction de l'enquête :

Ophélie Delmas, Laura Slimani, Floriane Volt, Faustine Garcia,  
Anne-Cécile Mailfert, Lise Gallard

Relecture : Laure Capy, Sarah Jurgielewicz

Mise en page : Agence Intrépide

Tous droits réservés - Août 2025